

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019 À 20H 00

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :

Abdelhamid BELHADDAD, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Absent (1) : MARTIN-COCHER Olivier

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

Approbation des comptes rendus du 8 février et du 21 mars 2019.

Le point **I** de l'ordre du jour sera traité après le point **III**.

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA REGIE

Gérard BORDON rappelle les résultats du compte présenté lors de la séance du conseil du 21 mars et de la réunion de la commission Régie du 26 mars :

- En Fonctionnement :
 - Dépenses: 424 482.57 €
 - Recettes de fonctionnement : 468 634.86 €Soit un excédent de fonctionnement de 44 152.29 € sur l'exercice 2018
- En Investissement :
 - Dépenses : 22 347.00 €
 - Recettes : 28 709.90 €Soit un excédent d'investissement de 6362.90 € sur l'exercice 2018

Au 31 décembre 2018, le compte administratif de la Régie Electrique fait apparaître sur l'exercice un excédent (fonctionnement + investissement) de 50 515.19 €.

VOTE : 10 pour

M. le Maire ne prend pas part au vote.

II. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA REGIE

Après présentation, le compte de gestion du percepteur est conforme au compte administratif.

VOTE : 11 pour

Christian DELEGLISE intègre la séance.

III. VOTE DES INDEMNITES DU PERCEPTEUR POUR LA REGIE

Le montant dû s'élève à 355.08 € brut soit 323.07 € net.

VOTE : 3 contre (Claude BERARD, François COMBET, Yves MORVAN)

5 abstentions (Abdelhamid BELHADDAD, BOZON-VIAILLE Françoise, DELEGLISE Christian, GROS Bernard, SORNET Emilie)

4 pour

IV. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DU PROGRAMME ANNUEL DE L'ONF ET DEMANDE DE SUBVENTION ;

Le programme des travaux a été présenté à la commission Eaux-et-Forêts et se compose de 2 parties :

- **En fonctionnement**, c'est l'exploitation de la parcelle 23 située au dessus du chalet de Plan Fontaine
 - **Dépenses** : -exploitation de 300 m³ de bois d'œuvre pour 11 586 €
 - exploitation de 100 m³ de bois Energie pour 5 412 €
 - contribution annuelle de 2€/ m³ pour 1670 €
 - frais de garderie pour 2 592 €
 - élagage des pistes, nettoyage des rigoles pour 1 968 €
 - entretien des sentiers pour 4 956 €
 - Soit un total de 28 184 €**
 - **Recettes** : -estimation de la vente des bois façonnés : 20 640 €
 - solde 2018 : 4 188 €
 - subvention pour le bois Energie : 3 000 €
 - concession pour occupation du domaine public : 601 €
 - économie réalisée par la récolte du bois énergie : 6 500 €
 - Soit un total de 34 929 €**
- **En investissement**, c'est le dépressage de semis naturels :
 - **Dépenses** : 7 250 € (4 000 € en 2019 + 3 250 € en 2018)
 - **Recettes** : 1 770 € de subventions de la Région (885 € en 2018 et 885 e en 2017)

Christian DELEGLISE signale que les travaux dans le périmètre des sources du Solliet vont commencer en avril.

Ils seront suivis en juillet-août par du débroussaillage.

Le stock de bois sur la plateforme de St Etienne de Cuines est de 400 m³ de bois énergie (100 m³ de chablis et 300 m³ de bois scolytés)

VOTE pour valider le programme proposé par l'ONF : 12 pour

VOTE pour autoriser le maire à demander la subvention la plus haute possible : 12 pour

V. VOTE DES 3 TAXES : HABITATION – FONCIER BATI – FONCIER NON BATI ;

Le taux de la taxe d'Habitation avait été majoré de 1 point en 2017, le tarif de l'eau augmenté l'an dernier, et dans le contexte de la loi de finances 2019 qui fixe une augmentation des bases d'imposition de 2%, M. le Maire propose de conserver pour 2019 les taux votés l'an dernier pour ne pas pénaliser le contribuable dans un contexte où les augmentations ont déjà été actées dans les autres assemblées dont la 4C.

Rappel des taux :

- 5.83 % pour la taxe d'habitation
- 10.10 % pour le foncier bâti
- 85.81 % pour le foncier non bâti

Ce qui représente une recette de 240 782 € pour la commune.

VOTE : 12 POUR

VI.DELIBERATION CONCERNANT LE TARIF 2019 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT HORS TAXES ;

M. le Maire rappelle l'augmentation de 0,2 € par m³ portant le prix de la consommation de l'eau à 0.5 € par m³ en 2018.

Il propose de garder les tarifs HT votés l'an dernier :

- Abonnement eau : 12 € par an
- Abonnement assainissement : 12 € par an
- Consommation eau : 0.5 € par m³
- Consommation assainissement : 0.6 € par m³

Soit un prix de l'eau de 1.30 €/ m³ HT et 1.795 €/m³ TTC (taxes de l'Agence de l'Eau).

Pour information, c'est le prix le plus bas des communes de la 4C hormis St Colomban des Villards.

Il est de 4.10 €/ m³ TTC pour les communes du SIEPAB.

Rappel : L'eau et assainissement seront de compétence communautaire à compter de 2026.

VOTE pour conserver les tarifs de 2018 : 12 pour.

VII.APPROBATION ET VOTE DU BUDGET DE LA REGIE 2019

Gérard BORDON présente le projet de budget :

En fonctionnement :

- Dépenses : 519 615.49 €

- Recettes : 731 983.25 € dont un excédent reporté de 259 983.25 €

En investissement :

- Dépenses : 26 434.51 €
- Recettes : 26 434.51 €

Bilan :

- En fonctionnement : un excédent de 212 367. 76 €.
- En investissement le budget est équilibré à 26 434.51 €.

VOTE : 12 pour

VIII. APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS 2019 (COMMUNE, EAU/ASSAINISSEMENT, CCAS)

A. COMMUNE

Philippe GIRARD rappelle que le budget a été préparé au cours de plusieurs réunions de la commission ‘Finances’ et présenté lors du débat d’orientation budgétaire.

1. En fonctionnement : le budget est équilibré à 1 301 959 €

- **Dépenses** : parmi lesquelles
 - les charges à caractère général : 457 300 € moins que les prévisions 2018.
 - les charges de personnel : 337 379 € soit – 1.67% par rapport à 2018. Celles-ci représentent 26% du budget.
 - l’abondement du budget de l’eau : 16 000 €
 - les charges financières : 76 000 €
- **Recettes** : malgré la baisse des dotations de l’Etat, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 245 410 € reversé en investissement.

C’est un budget prudent, avec des dépenses calculées en fonction des recettes prévisibles.

2. En investissement : le budget est équilibré à 930 796.58 €

- **Dépenses** : après avoir comptabilisé 726 405 € de dépenses incompressibles (dont 535 815 € de déficit antérieur, 190 590 € de remboursements d’emprunts), le montant de notre investissement se limite à 204 000 €. C’est un budget contraint avec des recettes probantes.

Nous terminerons donc entre autres certains travaux engagés :

- les aménagements de sécurité sur la voirie testés à l’automne
- le PLU
- les allées du cimetière
- la viabilisation du dernier lot de la zone d’activité
- l’aire de jeu
- l’école numérique
- la rénovation de l’éclairage public en leds

- les containers semi enterrés
- l'acquisition de matériels techniques dont une saleuse pour le tracteur
- enfin la poursuite des études engagées pour finaliser le balisage de nos sentiers, la réserve incendie du Mont-d'En-Haut afin de reporter ces investissements sur les prochains budgets.

Claude BERARD donne quelques informations sur les travaux prévus :

En fonctionnement :

- pour la voirie : 25 000 € pour l'entretien de la route de Champfleury et la route du Mont
- pour les bâtiments : 30 000 € :
 - * travaux de mise aux normes électriques des bâtiments
 - * pour le boulodrome : travaux de rénovation de la toiture et de la salle de la Pallud.

En investissement :

- **pour la voirie** : 20 000 € pour les aménagements de sécurité et
 - * après les essais de chicanes ou rétrécissements, certains seront installés route de l'Aura
 - * un aménagement route du Chaney
 - * poursuite des études du cabinet Profil Etudes pour le projet de l'entrée Nord qui sera débattu lors des prochains budgets.

- **pour les bâtiments** : 55 000 € pour la réhabilitation du "Grand Châtelard".

Un chiffrage avait été demandé pour un réaménagement total du bâtiment : 270 000 € qui comprenait 79 000 € pour la partie commerciale + la rénovation de 3 chambres+ la création d'un sanitaire public.

Des subventionnements cumulatifs de la Région sont possibles à hauteur de 55%.

Dans le cadre des réaménagements des centres bourgs, d'autres subventions régionales sont possibles.

Afin de ne pas compromettre la saison d'été, et en accord avec les nouveaux gérants, les gros travaux de réhabilitation sont remis à plus tard.

Les travaux de nettoyage pourront permettre l'ouverture du commerce prochainement.

Claude BERARD rappelle que contrairement à l'Etat, nous sommes tenus d'équilibrer notre budget et au vu du déficit d'investissement le projet de sécurisation de l'entrée Nord de la commune d'un montant de 387 345 € (dont 141 000 € pour l'enfouissement des réseaux) est reporté.

VOTE pour approuver le budget présenté : 11 pour, 1 abstention (Claude BERARD)

B. EAU ET ASSAINISSEMENT ;

1. En fonctionnement : le budget est équilibré à 116 760 €

- **Parmi les dépenses :**
 - le déficit reporté de 2018 de 1 857.48 €
 - les charges à caractère général pour 67 700 € (maintenance, analyses, taxes à l'Agence de l'Eau...)
 - un virement à la section investissement de 15 602 €
- **Parmi les recettes :**
 - un abondement du budget communal de 16 000 € pour engager des travaux prioritaires

2. En investissement : le budget est équilibré à 41 760 €.

- **Dépenses** : dont :
 - le remboursement des emprunts pour 22 200 €
 - l'entretien des périmètres des sources et des travaux à prévoir sur nos canalisations et nos réservoirs pour 14 000 €
- **Recettes** : dont :
 - l'excédent d'investissement de 6058 €
 - le virement de la section de fonctionnement de 15 602 €.

VOTE : 12 pour

C. BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS :

La commission du CCAS a voté le budget 2019 lors de la réunion du 9 avril.

Le budget est équilibré à 9 000 € afin d'effacer le déficit cumulé.

Dépenses :- déficit antérieur : 3 398.40 €

-charges à caractère général (bois et semaine bleus) : 2 600 €

-autres charges (aides diverses) : 3 001.60 €

Recettes : -subvention communale : 9 000 €

IX.DEMANDE DE SUBVENTIONS SUR L'INVESTISSEMENT BUDGETE

Les travaux concernant l'eau, l'éclairage public, la voirie, les bâtiments, les achats de matériels sont éligibles.

M. le Maire propose de demander les subventions les plus hautes possibles et l'autorisation d'anticiper les travaux ou d'engager les dépenses.

VOTE : 12 pour

X.DELIBERATION TARIF LOCATION SALLES COMMUNALES

Nos tarifs sont inchangés depuis le 1^{er} février 2017.

Gérard BORDON fait remarquer que des travaux de rafraichissement de nos salles sont nécessaires dont la porte extérieure de la cuisine, sanitaires, etc...pour la salle polyvalente.

Le conseil propose de conserver les mêmes tarifs pour les habitants de la commune mais d'augmenter les tarifs pour les personnes extérieures à compter du 1^{er} mai 2019.

Voir le tableau ci-joint pour les détails.

VOTE : 12 pour

XI.DELIBERATION COÛT COMPTEUR CHALEUR

Gérard BORDON rappelle que le coût a été fixé à 0.080 € le kW/h le 1^{er} avril 2017.

Il propose de le passer à 0.084 € à partir du 1^{er} mai 2019.

VOTE : 12 pour

XII.VALIDATION RENOUVELLEMENT ADHESION A L'USARP (UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES ET RURALES)

Face aux multiples attaques du loup, pour soutenir le pastoralisme et l'avenir de nos éleveurs et des bergers, M. le Maire propose de voter une délibération en faveur de l'USARP, alors que le "Plan loup 2018/2023" est en cours d'élaboration, et de renouveler l'adhésion à l'association.

Coût de l'adhésion à l'USAPR : 192 €/an

VOTE : 1 abstention (Yves MORVAN), 11 POUR

XIII. VALIDATION RENOUVELLEMENT ADHESION A AMRF (ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE)

Philippe Girard propose d'adhérer :

- à l'AMRF qui informe et représente les maires des communes rurales. Le coût annuel est de 95 €.

VOTE : 12 pour

- à l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables). Le coût annuel est de 150 €.

VOTE : 12 pour

- à AGATE (AGence Alpine des Territoires, ex ASADAC), qui aide les communes dans leur gestion. Le coût annuel est de 332.30 €.

VOTE : 12 pour

XIV. DEMANDE DE REGULARISATION FONCIERE A CHAMPFLEURY PAR ACTE ADMINISTRATIF.

Il s'agit de régulariser des dossiers anciens d'échanges de terrains entre les consorts REGULIER/TRONEL/COMBET et la commune.

Nous proposons une régularisation par acte administratif.

VOTE : 12 pour

XV. DIVERS

- suite à l'arrêt du PLU, tous les documents transmis ont été reçus par les services de l'Etat et autres Personnes Publiques Associées.

Le dossier est donc en instruction pour une durée de 3 mois à compter du 8 avril. Un commissaire enquêteur sera nommé à l'issue de ce délai.

L'enquête publique durera 4 semaines au cours desquelles les habitants pourront le rencontrer. Comme annoncé par Philippe GIRARD lors des réunions publiques, le dossier est déjà consultable en mairie.

- la commission électorale de contrôle se réunira début mai afin de valider la prochaine liste électorale.

- le 26 mai se tiendront les élections européennes.

- du 23 au 30 juin aura lieu la fête du vélo. A cette occasion, les cyclistes pourront emprunter l'autoroute entre Ste Marie et St Jean de Maurienne.

- du 29 mai au 2 juin Daniel GROS nous propose un 'mini festival de Ste Marie' avec au programme humour, danse, théâtre, musique et chansons.

- Gérard BORDON rappelle les dégâts causés par le dernier épisode neigeux et remercie les employés pour leur travail efficace et Bernard GROS pour son aide.

- il fait un compte rendu de la dernière réunion de la 4C concernant le vote du budget et déplore l'augmentation des taxes envisagée malgré une situation financière largement excédentaire :

- + 77% d'augmentation par rapport à 2018 pour la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des Ordes Ménagères) qui passe de 8.18 % à 9.22 % malgré une stabilité, voire une baisse des coûts annoncées par le SIRTOMM suite à la mise en place des containers semi- enterrés.

Il faut rappeler aussi l'augmentation prévue de l'ordre de 6% du prix de l'énergie à compter du 1^{er} juin.

Afin de ne pas alourdir le montant des impôts dû par les familles, les élus de Sainte Marie ont proposé une réduction de la Taxe Foncière sur le bâti et une réduction de la taxe des entreprises (C.V.A.E. ou C.F.E.)

Cette proposition n'ayant pas été retenue pour le budget 2019, les élus de Sainte Marie n'ont pas voté le budget 2019, ils se sont abstenus et ont fait jouer leur procuration. Le résultat du vote est : 5 abstentions et 26 pour.

Il est à noter que lors du vote du taux 2019 de la TEOM on a dénombré 11 abstentions (dont les élus de Sainte Marie). Un courrier sera envoyé à l'attention du SIRTOMM afin de demander des explications sur cette augmentation.

La séance est levée à 23 h 50.